

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 01 avril 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 01 avril à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1

Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2

Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3

Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4

Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Madame Audrey Roy, conseillère au siège no 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes de la séance du 04 mars 2019.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du mars 2019.
5. Rapport financier 2018 par la firme Mallette.
6. Correspondance.
7. Comptes à payer :
 - 6.1 Factures de mars au montant de 43 412.74 \$
 - 6.2 Chèques émis en mars au montant de 150 271.39 \$
8. Achat d'outils.
9. Recensement et enregistrement des chiens.
10. Libération cautionnement Résidence Labrecque.
11. Acceptation addenda - projet terrain de soccer.
12. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019.
13. Subvention discrétionnaire.
14. Programme couches lavables.
15. Contrôle du myriophylle en épi.
16. Annulation résolution no 47-19
17. Aide financière Journée de la Fabrique.
18. Varia :

19. Période de question.
20. Prochaine assemblée lundi le 06 mai 2019.
21. Levée de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

57-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour fait par la secrétaire trésorière directrice générale

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu

ADOPTÉE

58-18

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 04 MARS 2019

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 04 mars 2019;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes de la séance du 04 mars 2019

ADOPTÉE

59-19

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE DU 04 MARS 2019

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le procès-verbal du 04 mars 2019 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire trésorière directrice générale

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

- Lettre de la M.M.Q. concernant la protection contre les cyberattaques

60-19

RAPPORT FINANCIER 2018 PAR LA FIRME MALLETTE

Considérant le rapport financier 2018 émis par monsieur Sylvain Desmeules de la firme Mallette;

Considérant que la municipalité termine son année financière 2018 avec un surplus de 186 526.36\$;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le rapport financier 2018 de la municipalité émis par la firme de comptable Mallette soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

61-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MARS 2019

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 mars 2019 au montant de 43 412.74\$

D'approuver la liste des comptes déjà payée pour la période du 01 au 31 mars 2019 au montant de 150 271.39\$

D'autoriser la secrétaire trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 43 412.74\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution no 61-19

Suzanne Couture
Secrétaire trésorière directrice générale

62-19

ACHAT D'OUTILS

Considérant que les employés municipaux nous ont fait la demande pour acheter un TE-60 (nouvelle génération);

Considérant que cet outil serait un atout pour nos employés;

Considérant la soumission reçue par la compagnie Lou-Tec;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De faire l'achat de l'outil TE-60 (nouvelle génération) par la Compagnie Lou-Tec pour un montant de 2 263.86 \$ taxes incluses.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit no 04-19.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

63-19

RECENSEMENT ET ENREGISTREMENT DES CHIENS 2019

Considérant qu'il faut faire le recensement et l'enregistrement des chiens pour l'année 2019;

Considérant que cette personne sera payée 5.00 \$ du chien enregistré;

Considérant qu'un avis public a été publié pour cet emploi;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que Mme Marie Audrey Simard soit autorisée à faire le recensement et l'enregistrement des chiens pour l'année 2019.

Elle sera payée 5.00 \$ du chien enregistré et un montant forfaitaire de 150 \$ lui sera remis pour son essence.

ADOPTÉE

64-19

LIBÉRATION CAUTIONNEMENT RÉSIDENCE LABRECQUE

Considérant que depuis plusieurs années, la municipalité cautionnait la marge de crédit de la Résidence Labrecque pour un montant de 40 000 \$ avec la Caisse populaire Desjardins d'Alma;

Considérant que la municipalité a demandé à la Résidence Labrecque de nous libérer de ce cautionnement;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Marie Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la Caisse populaire Desjardins d'Alma autorise la libération d'un cautionnement signé par Mme Suzanne Couture sec.trés.d.g. pour un montant de 40 000 \$ pour la Résidence Labrecque.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

65-19

ADDENDA - PROJET TERRAIN DE SOCCER

Considérant que la municipalité a demandé un addenda au projet de soccer pour l'installation de deux projecteurs;

Considérant que notre addenda a été accepté;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De faire l'achat et l'installation de deux projecteurs pour le terrain de soccer par la compagnie Valmo pour un montant de 5 710 \$ plus taxes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit no 04-19.

Donc, la M.R.C. Lac St Jean Est s'engage à subventionner les travaux jusqu'à concurrence de 45 083.29 \$ dans le cadre du programme FDT pour la mise à la norme du terrain de soccer.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

66-19

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 06 au 12 mai 2019;

Considérant que le thème **Découvrir c'est voir autrement** vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque proclame la semaine du 06 au 12 mai 2019 **Semaine de la santé mentale** et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **Découvrir c'est voir autrement.**

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

67-19

SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE AMÉLIORATION VISUELLE DES PARCS

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme discrétionnaire de l'amélioration visuelle de la municipalité en divers aménagements bâtis et paysagers;

Considérant la soumission de Construction Jonat pour l'achat de deux (2) bancs de parc en béton;

Considérant que la municipalité recevra une subvention de 1 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De faire l'achat de deux (2) bancs de parc par la Compagnie Construction Jonat pour un montant de 873.81 \$ taxes incluses.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 23 080 000 et certificat de crédit no 04-19.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

68-19

PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES

Considérant que la Régie des matières résiduelles du Lac St Jean a adopté par résolution un nouveau programme de subvention pour l'achat de couches lavables;

Considérant que le programme vise à réduire la quantité de couches jetables qui se retrouvent au lieu d'enfouissement;

Considérant que ce programme doit être géré par la municipalité;

En conséquence;

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Coté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Labrecque adhère à ce programme selon les modalités suivantes :

La municipalité rembourse au demandeur un montant jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant pour l'achat de couches lavables.

Comme preuve la facture originale.

Ce programme est rétroactif à partir du 01 janvier 2019.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

69-19

CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE EN ÉPI

Considérant que le myriophylle en épi est une plante aquatique envahissante qui est reconnue pour perturber les lacs et cours d'eau en formant de denses tapis de végétation qui déplacent la végétation indigène;

Considérant que cette plante envahissante modifie l'habitat des poissons et d'autres espèces aquatiques;

Considérant que cette plante envahissante, lorsqu'elle est bien implantée, perturbe sérieusement l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives et touristiques;

Considérant que le myriophylle en épi est difficile à éradiquer car de nouveaux plants peuvent se former entre autres par de multiples petits fragments transportés par le courant ou d'un plan d'eau à l'autre, apportés par tout type d'embarcations;

Considérant que les lacs grandement atteints par le myriophylle infligent une dépréciation significative de la valeur foncière des propriétés riveraines;

Considérant qu'il est urgent de sensibiliser et d'informer l'ensemble de tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau du Québec des gestes à poser pour contrôler la prolifération de cette plante exotique envahissante;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De demander l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection de lacs et de cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal pour initier sur pied un programme national de gestion du myriophylle en épi.

D'appuyer la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel programme national de gestion du myriophylle en épi.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

70-19

ANNULATOIN RÉOLUTION 47-19

Considérant qu'il faut annuler la résolution no 47-19 concernant une aide financière pour la Journée de la Fabrique;
En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la résolution no 47-19 concernant une aide financière pour la Journée de la Fabrique soit annulée.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

71-19

AIDE FINANCIÈRE JOURNÉE DE LA FABRIQUE

Considérant que le conseil d'administration de la Fabrique nous demande une aide financière pour la Journée de la Fabrique qui va avoir lieu dimanche le 07 avril 2019;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 300 \$ soit octroyé comme aide financière pour la Journée de la Fabrique.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 70290 970 et certificat de crédit no 04-19

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions de l'assistance

72-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la présente séance soit et est levée à 19 hr 30

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Suzanne Couture
Secrétaire trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Éric Simard
Maire

